

En application de l'article L.2121-27-1 de la loi du 27 février 2002, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

RYTHMES SCOLAIRES

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires génère de légitimes inquiétudes, notamment pour ce qui est de son financement, dans un contexte budgétaire plus que contraint.

Beaucoup d'incertitudes demeurent après le Conseil des Ministres du 7 mai qui a prolongé d'un an le fonds d'amorçage et acté quelques assouplissements.

La réponse de l'État sur les aides financières reste à ce jour insuffisante, alors que sa compétence en matière d'organisation du temps scolaire justifierait qu'il assume totalement ses responsabilités et les conséquences de ses décisions.

Les activités périscolaires sont une compétence non obligatoire des communes. Il convient donc de laisser à celles-ci la plus grande liberté pour les organiser selon les modalités qu'elles doivent définir localement en fonction des réalités du terrain.

C'est dans cet esprit, que nous avons dû réfléchir dans un délai extrêmement court à l'élaboration du scénario le mieux adapté aux attentes des enseignants et des différentes fédérations de parents d'élèves pour initier un Projet Éducatif conforme aux besoins des enfants.

Les dernières modifications de la loi Hamon vont ainsi nous permettre de transformer le scénario initialement retenu (TAP, Temps d'Activités Périscolaires journaliers de 15h45 à 16h30) en scénario n°4 : faire du mercredi matin la 5^e matinée obligatoire du temps scolaire et aménager le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 au TAP inclus dans le projet éducatif territorial.

Ainsi, les 3h du vendredi après-midi permettront des activités plus variées, des déplacements vers des structures municipales extérieures et un recrutement plus adapté.

Le temps TAP restera facultatif, gratuit et aucun enfant ne quittera l'école avant 16h30 si la famille ne le souhaite pas.

Il faut pouvoir donner du temps aux enfants, pour qu'ils puissent bénéficier utilement des supports artistiques, culturels et sportifs qui leurs seront proposés, en respectant leur rythme de vie.

Il faut donner du temps aux intervenants pour qu'ils puissent développer un projet éducatif pertinent.

Il faut donner aux uns et aux autres le temps du bien vivre ensemble, préalable indispensable à l'épanouissement et à la socialisation de nos enfants pour lesquels nous voulons l'excellence.

Nous savons combien le travail des enseignants est essentiel pour la réussite de nos enfants, mais aussi combien il peut parfois être difficile.

Et quand il devient trop difficile, il devient moins utile. Nous ferons donc en sorte que la pertinence des activités engagées dans le cadre périscolaire, puisse être une valeur ajoutée au projet éducatif mis en place par les enseignants.

Un observatoire sera installé pour évaluer les éventuelles difficultés qui pourraient survenir dans le bon déroulement de cette réforme.

Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Othmane ALLAOUI
Groupe " Des engagements et des actes pour Deuil-la-Barre "

DES ENGAGEMENTS ? ACT 2 : LA BAISSSE DES IMPÔTS...

Lors du dernier conseil municipal, nous nous sommes abstenus sur le vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2014.

Le gel du taux et de l'alternance

Faute d'informations suffisantes sur le budget, comment nous engager sur le volet recettes, même partiel, sans connaître, même grossièrement, le volet des dépenses. On aurait pu croire qu'une nouvelle majorité nous aurait proposé un petit débat d'orientation budgétaire. Mais ce sont bien les mêmes élus qui ont voté toutes les hausses d'impôts, lors du précédent mandat. Ils ont même voté le budget fin 2013 tout en se présentant aux élections contre le maire de l'époque et promettant une baisse d'impôt ! C'est bien l'absence de renouvellement qui permet un vote aussi important sans que cela soit débattu en commission des finances..

Vers une inéluctable augmentation des impôts ?

Sur un budget municipal d'environ 34 millions d'euros, le prélèvement de l'impôt local représente 40% des recettes de la ville. Au cours de ce conseil, la majorité proposait un gel des taux c'est à dire exactement ce que proposait la liste "Changez Deuil" dans son programme...

Dans le même temps, la note préparatoire du conseil expliquait l'impact sur les recettes de la faible augmentation des "bases fiscales" (valeur locative cadastrale), 0,90%, fixées par l'administration de Bercy. Lors du conseil municipal, nous avons donc posé la question suivante : avec cette augmentation des dites « bases », les administrés ne risquent-ils pas de subir une augmentation de leurs impôts ?

La réponse fut "non, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts"... Or, nous pouvons affirmer que les impôts locaux de chaque Deuillois vont augmenter de 0,90%.

La promesse de baisser les impôts, déjà, mise à mal

La liste de droite, "Des engagements et des actes" soutenue par l'UDI, avait promis de "baisser substantiellement les taux d'impôts décidés au niveau communal". Et pour cause, les impôts à Deuil -La- Barre ont augmenté de 40% en deux mandatures. L'actuel maire qui attaque son 4ème mandat de conseillère municipale vient donc de rompre, déjà, sa promesse : une augmentation n'étant pas une baisse !

Face à l'affaiblissement des ressources (baisses des dotations de l'Etat) et face à l'augmentation incompressible des dépenses (réforme des rythmes scolaires), il était démagogique, de la part de cette majorité, de faire croire aux Deuillois qu'ils payeraient moins d'impôts.

Fabrice RIZZOLI, Marie PENICAUD, Alain PARANT, Brigitte GOCHE BAUER
Groupe "Changez Deuil"

DOIT-ON S'INQUIÊTER SUR LES PRIORITÉS ?

Au fil de ces deux mois écoulés, nous avons été surpris de constater l'abandon de projets importants pour les Deuillois.

PETITE ENFANCE / FAMILLE / ÉDUCATION

Maison de la petite enfance :

Abandon de l'agrandissement de la crèche collective, soit 20 berceaux supplémentaires. Ce projet qui aurait permis de répondre aux attentes de nombreux futurs parents a été suspendu sans solution à court terme. Pourquoi ?

Réforme des rythmes scolaires :

Alors même qu'une concertation avait été menée l'année dernière (les parents avaient répondu majoritairement à 45 minutes de Temps d'Activité Périscolaire), nous n'avons aujourd'hui aucune autre information que l'abandon du projet sur lequel enseignants et parents avaient longuement travaillé. Les échos qui nous parviennent ne semblent pas "profitables aux enfants et non préjudiciables aux parents". En effet, pas de sondage auprès des parents des petits Deuillois !

La nouvelle municipalité a décidé qu'il n'était pas nécessaire de les consulter et imposerait la libération du vendredi après-midi comme seule proposition.

La liste "des engagements et des actes" dénonçait les décisions brutales et autocratiques de Mr.NOYER. Cette absence de concertation, n'est-ce pas la même chose ?

URBANISME

La nouvelle municipalité parlait de " marquer une pause dans les programmes immobiliers "... Nous découvrons sur le terrain mitoyen à la poste un panneau annonçant un nouveau projet immobilier NEXITY. Un nouvel immeuble supplémentaire... ?

SÉCURITÉ

Commissariat :

L'un des engagements était de construire dans les deux ans un commissariat de police...celui-ci semblerait compromis puisque nous apercevons encore un terrain vague...

Le passage à niveau de Deuil/Montmagny :

Le préfet avait validé l'installation de radars et de zébras afin d'éviter de nouveaux accidents sur le si tristement célèbre "PN4", passage à niveau le plus accidentogène d'Ile-de-France. Cet aménagement est refusé en bloc, la municipalité préférerait s'orienter vers une "hypothétique" fermeture du passage à niveau.

Eh bien non ! Même si "on" vous l'a dit, tous les projets initiés par notre ancien maire n'étaient pas si mauvais. Ils ont toujours été validés de manière unanime par vos représentants. Faire table rase du passé en remettant à plus tard les dossiers qui vous tiennent à cœur, ne fera pas de Deuil la Barre une ville du "bien-vivre".

Transparence, Concertation, participation de chacun : après ces deux mois de travail nous sommes loin des promesses auxquelles beaucoup de Deuillois ont cru ! Espérons que cela ne dure pas six ans !

Jean BEVALET, Audrey GUILBAUD, Anne Gaëlle MAERTEN
Groupe " Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois "

